

W/MZEP

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Ré Mo



2 4 MAI 2019

au groffe du tribunal de l'entreprise francopho**cerie** Bruxelles

N° d'entreprise: 0716.936.304

Dénomination

(en entier): MARIUS

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège: PLACE MARTIN LUTHER KING 1-3 A 1070 ANDERLECHT

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : CESSION DES PARTS - NOMINATION DIRECTEUR TECHNIQUE -

CONFIRMATION DES PARTS

Extrait du PV d'Assemblée générale extraordinaire du 01/05/2019

L'ordre du jour est ensuite abordé :

1)Monsieur MUHAMED CEZA SIRKO cède 46 parts à Monsieur SALIAJ EMILJANO, qui les accepte, et ce à partir de ce jour

Monsieur TUSHA ERGI cède 47 parts à Monsieur CHARILAOU CHRISTOS, qui les accepte, et ce à partir de ce jour

Monsieur TUSHA ERGI cède 5 parts à Monsieur MUKJA DENIS, qui les accepte, et ce à partir de ce jour

Monsieur TUSHA ERGI cède 1 part à Monsieur SALIAJ EMILJANO, qui l'accepte, et ce à partir de ce jour

2)L'assemblée générale approuve, à l'unanimité, la nomination de Monsieur CHARILAOU CHRISTOS pour le poste de directeur technique et ce à partir de ce jour.

L'assemblée générale approuve, à l'unanimité, la nomination de Monsieur SALIAJ EMILJANO pour le poste de co-directeur technique et ce à partir de ce jour.

3)CONFIRMATIONS DES PARTS

Muhamed Ceza Sirko 47 parts 40 parts Tusha Ergi Saliaj Emiljano 47 parts Charilaou Christos 47 parts Mukja Denis 5 parts **186 PARTS TOTAL**

L'ordre du jour étant épuisé, Le président lève la séance à 14h30 après lecture et approbation du présent procès-verbal

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature

Fait à Bruxelles, le 01/05/2019

MUHAMED CEZA SIRKO Gérant

TUSHA ERGI Associé

CHARILAOU CHRISTOS Directeur technique

SALIAJ EMILJANO Directeur technique

MUKJA DENIS Associé actif

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/06/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u> : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature